

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

SESSION 2025

Sciences économiques et sociales

JOUR 2

Durée de l'épreuve : **4 heures**

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Ce sujet comporte 11 pages numérotées de 1/11 à 11/11.

Le candidat traite au choix le sujet de dissertation ou de l'épreuve composée.

Il indique sur sa copie le sujet choisi.

Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- *de répondre à la question posée par le sujet ;*
- *de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;*
- *de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;*
- *de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

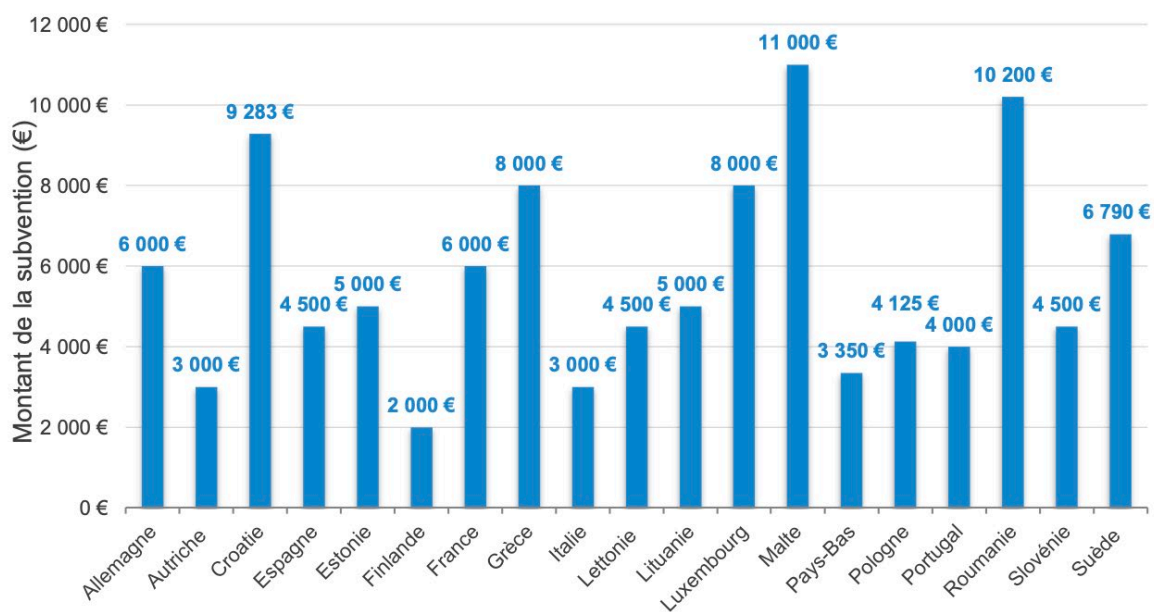
SUJET

Ce sujet comporte quatre documents.

Quels sont les effets et limites des principaux instruments dont disposent les pouvoirs publics face aux externalités négatives sur l'environnement ?

DOCUMENT 1

Subventions à l'achat d'un véhicule électrique léger par un particulier dans les différents pays européens (septembre 2022)



Source : France stratégie, 2022.

DOCUMENT 2

La fiscalité énergétique par rapport au revenu des ménages en 2021 en France

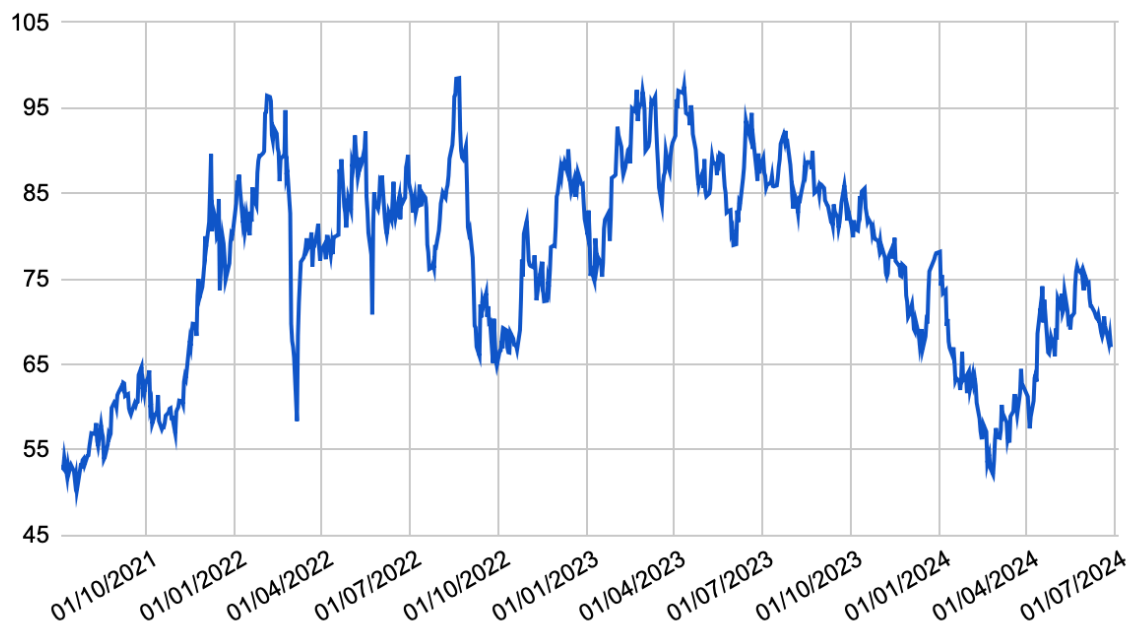
	1 ^{er} quintile	2 ^e quintile	3 ^e quintile	4 ^e quintile	5 ^e quintile
Part de la fiscalité sur l'électricité dans le revenu	1,0 %	0,6 %	0,5 %	0,4 %	0,2 %
Part de la fiscalité sur les combustibles et carburants dans le revenu	2,9 %	2,0 %	1,7 %	1,4 %	0,9 %
Part totale de la fiscalité énergétique dans le revenu	3,9 %	2,5 %	2,2 %	1,8 %	1,1 %

Source : d'après le rapport sur l'impact environnemental du budget de l'État, 2023.

Lecture : la fiscalité énergétique représente 3,9 % du revenu des ménages du premier quintile, c'est-à-dire des 20 % des ménages ayant le revenu le plus faible.

DOCUMENT 3

Évolution du prix du quota de CO₂ dans le système d'échange de quotas d'émissions de l'Union Européenne (en euros par tonne de CO₂)



Source : <https://energiesdev.fr/prix-co2/>, 2024.

DOCUMENT 4

La Commission européenne avait proposé d'interdire la vente des voitures neuves roulant à l'essence et au diesel à partir de 2035. Une disposition validée mercredi 8 juin par les eurodéputés. [...]

En l'état actuel, le texte ne concerne pas le marché de l'occasion. Les véhicules qui roulent au diesel ou à l'essence pourront donc être revendus après 2035... jusqu'à épuisement du stock ! La stratégie européenne est toutefois d'approcher des 100 % de véhicules zéro émission sur les routes en 2050. La proposition supprime par ailleurs dès 2030 les dérogations qui existent dans la législation actuelle pour les constructeurs qui produisent entre 1 000 et 10 000 voitures particulières neuves. [...]

Le transport routier représentait, en 2019, plus de 70 % des émissions de CO₂ du secteur des transports dans l'Union européenne, ce dernier contribuant au quart des émissions européennes. C'est également le seul secteur où les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté au cours des trente dernières années.

L'ensemble du "paquet climat" présenté en juillet 2021 par l'exécutif européen vise à réduire d'au moins 55 % les émissions de gaz à effet de serre de l'UE à l'horizon 2030 par rapport aux niveaux de 1990. Une première étape avant d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050, objectif du pacte vert pour l'Europe.

Source : Arthur OLIVIER, « Le parlement européen approuve la fin des voitures thermiques en 2035 », www.touteurope.eu, 8 juin 2022.

Épreuve composée

Cette épreuve comprend trois parties :

Partie 1 - Mobilisation des connaissances : il est demandé au candidat de répondre à la question en faisant appel à ses connaissances acquises dans le cadre du programme.

Partie 2 - Étude d'un document : il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de collecte et de traitement de l'information.

Partie 3 - Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire : il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- en développant un raisonnement ;*
- en exploitant les documents du dossier ;*
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
- en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

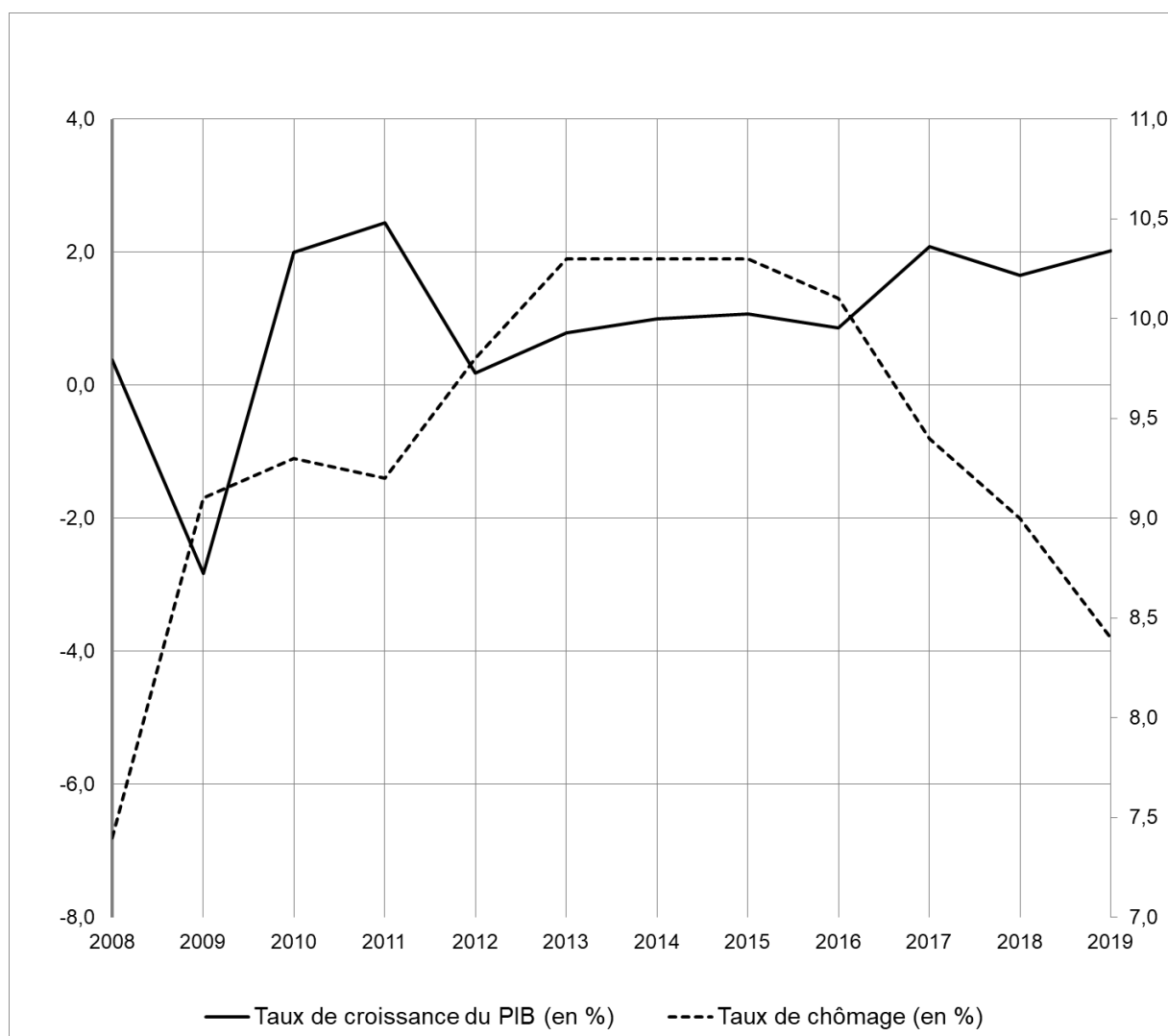
Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances (4 points)

Présentez un effet du marché unique sur la croissance économique au sein de l'Union européenne.

Deuxième partie : Étude d'un document (6 points)

Évolution du taux de croissance du PIB (en %, échelle de gauche) et du taux de chômage (en %, échelle de droite) en France



Champ : France hors Mayotte.

Source : d'après INSEE.

Questions :

1. À l'aide du document, vous comparerez les données de l'année 2008 avec celles de l'année 2019. (2 points)
2. À l'aide des données du document et de vos connaissances, vous expliquerez les effets des fluctuations de l'activité économique sur le chômage conjoncturel. (4 points)

**Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire
(10 points)**

Cette partie comporte 3 documents.

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que la mobilité sociale peut s'expliquer par différents facteurs.

DOCUMENT 1

**Décomposition de la mobilité sociale observée des hommes
par rapport à leur père (en %)**

	1977	1985	1993	2003	2015
Immobilité sociale	36,2	33,8	32,6	33,6	34,8
Mobilité sociale observée	63,8	66,2	67,4	66,4	65,2
Mobilité non verticale¹	33,2	31,9	27,4	24,7	22,6
Mobilité verticale	30,6	34,3	40,0	41,7	42,6
Mobilité ascendante	23,5	26,6	30,3	30,8	27,6
Mobilité descendante	7,2	7,7	9,7	10,9	15,0
Part de la mobilité structurelle	39,6	35,5	32,8	33,4	24,2

Champ : France métropolitaine, hommes français actifs occupés ou anciens actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.

Lecture : en 2015, 65 % des hommes français âgés de 35 à 59 ans, actifs ayant un emploi ou anciens actifs occupés, relèvent d'une catégorie socioprofessionnelle différente de celle de leur père. 24 % de cette mobilité sociale observée est liée à l'évolution structurelle des emplois entre la génération des hommes et celle de leur père. Par rapport à leur père, 28 % des hommes ont connu une trajectoire de mobilité ascendante et 15 % une trajectoire de mobilité descendante.

Source : Marc COLLET et Émilie PÉNICAUD, « En 40 ans, la mobilité sociale des femmes a progressé, celle des hommes est restée stable », *Insee première*, n°1739, 2019.

1 : la mobilité non verticale correspond à la mobilité entre les catégories salariées et non salariées, et entre les deux catégories non salariées.

DOCUMENT 2

Diplôme le plus élevé obtenu selon le diplôme des parents et l'origine sociale en 2014-2015 (en %)

	Diplôme des parents			Catégorie socioprofessionnelle du père	
	Parents peu ou pas diplômés ¹	Au moins un parent diplômé au plus du secondaire	Au moins un parent diplômé du supérieur	Père employé ou ouvrier	Père cadre, profession intellectuelle supérieure ou profession intermédiaire
Aucun diplôme, certificat d'études primaires ou brevet des collèges	23,9	8,2	3,8	17,9	5,4
CAP, BEP ou équivalent	27,0	21,0	5,4	28,6	10,3
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	21,7	25,9	12,7	23,0	18,9
Diplôme du supérieur court (niveau bac + 2)	14,6	22,0	20,3	16,0	23,2
Diplôme de niveau bac + 3 ou bac + 4	8,1	12,9	23,7	9,2	19,1
Diplôme de niveau bac + 5 ou plus	4,8	10,0	34,1	5,4	23,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Part de diplômés du supérieur	27,4	44,9	78,1	30,5	65,4

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 25 à 44 ans.

1 : les parents n'ont pas de diplôme autre que le certificat d'études primaires ou le brevet des collèges.

Source : INSEE, *enquête Formation et qualification professionnelle (FQP)*, 2014-2015, 2024.

En raison des arrondis, l'ensemble n'est pas toujours égal à 100.

DOCUMENT 3

Née en 1981, seconde d'une famille de cinq enfants, Clémence obtient son CRPE¹ en 2003 : elle devient alors professeure des écoles et directrice d'une école rurale dans le Maine-et-Loire. Elle est issue des strates ascensionnelles des classes populaires rurales. Sa mère, aujourd'hui à la retraite, était à la fin de sa carrière employée de ménage dans une maison de retraite et a arrêté sa scolarité en cinquième. Son père, ouvrier qualifié (CAP² tôlerie par l'AFPA³) est un des salariés historiques d'une petite usine d'un village du bocage vendéen. [...]

Si, lors de notre premier entretien enregistré en 2007, Clémence peine à trouver des cousins ayant poursuivi au-delà du baccalauréat, les trajectoires scolaires de ses frères et sœurs sont, elles, clairement tournées vers les études générales et longues. Sébastien, son frère aîné né en 1978, obtient son bac ES à l'heure mais de justesse [...]. Après un BTS, il poursuit à l'université où il obtient finalement une maîtrise. Il travaille aujourd'hui à Madrid comme cadre dans le secteur tertiaire ; elle dit d'ailleurs de lui, non sans fierté, qu'il est devenu un « golden boy⁴ ». Sophie, sa première sœur cadette, est une « excellente élève ». Elle obtient son bac S avec la mention très bien et, à la suite d'une classe préparatoire aux grandes écoles d'un lycée du centre-ville de Nantes, intègre « Sciences Po » à Bordeaux. Amélie, sa deuxième sœur cadette, prépare actuellement un bac scientifique. Elle semble, aux dires de Clémence, sur la même voie que Sophie.

Source : Cédric HUGRÉE, « "Le CAPES ou rien ?" Parcours scolaires, aspirations sociales et insertions professionnelles du "haut" des enfants de la démocratisation scolaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2010.

1 : Concours de recrutement de professeur des écoles.

2 : Certificat d'aptitude professionnelle.

3 : Association pour la formation professionnelle des adultes.

4 : Personne talentueuse qui réussit dans les affaires.